

## COVID-19 - Informations sur le décret de confinement Réponse de l'Ohio au COVID-19

Amy Acton, la directrice du département de la Santé de l'Ohio, [ordonne](#) à tous les résidents de l'Ohio de rester chez eux ou à leur lieu de résidence, à compter du 23 mars, 23 h 59, sauf pour les activités essentielles, les fonctions gouvernementales essentielles ou pour gérer les entreprises essentielles. Les maisons ou résidences comprennent les maisons, les logements locatifs, les hôtels, les motels, les logements locatifs partagés, les refuges et les installations similaires. Ce décret sera en vigueur jusqu'au 6 avril 2020, 23 h 59, à moins qu'il ne soit annulé ou modifié avant cette date. Pour plus de détails, veuillez lire [le décret](#).

**Vous trouverez ci-dessous des informations supplémentaires sur ce décret.**

### **Entreprises (y compris les entités à but lucratif, à but non lucratif ou éducatives)**

- Les entreprises et les opérations non essentielles doivent cesser toute activité, sauf les activités de base minimales.
- Toutes les entreprises et activités essentielles sont encouragées à rester ouvertes. **Exemptions**
- Personnes sans abri.
- Personnes incarcérées. Elles sont appelées à respecter les directives fixées par l'établissement dans lequel elles sont confinées.
- Personnes quittant leur domicile pour effectuer des activités essentielles (voir ci-dessous).
- Les personnes qui travaillent pour des entreprises essentielles ou qui doivent en obtenir des services essentiels (voir ci-dessous).

### **Activités essentielles**

- Veiller à la **santé et à la sécurité** de soi, d'une famille ou d'un membre du foyer, ou d'une personne qui ne peut ou ne doit pas quitter son domicile (y compris les animaux de compagnie).
- Obtenir des **provisions et des services nécessaires** pour soi-même, une famille ou un membre du foyer, ou une personne qui ne peut ou ne doit pas quitter son domicile, ou pour fournir ces services ou provisions à d'autres.
- Se livrer à des **activités de plein air**, à condition que les individus respectent les mesures d'éloignement social. Les individus peuvent se rendre dans les parcs publics et les aires de loisirs en plein air. Cependant, les aires de jeux accessibles au public doivent être fermées.
- Se livrer à **certains types de travail** en fournissant des produits et services essentiels à des entreprises ou des activités essentielles ou pour effectuer des activités de base minimales.
- **Prendre soin des autres**, comme un membre de la famille, un ami ou un animal domestique dans un autre foyer, et transporter des membres de la famille, des amis ou des animaux domestiques. **La participation aux mariages et aux funérailles est autorisée.**

## Entreprises et services essentiels

- Activités de santé et de santé publique
- Activités de services à la personne
- Infrastructures essentielles
- Fonctions gouvernementales essentielles
- Employés d'une infrastructure essentielle
- Magasins vendant des produits d'épicerie et des médicaments
- Production d'aliments et de boissons et agriculture
- Organismes qui fournissent des services de bienfaisance et sociaux
- Entités et rassemblements religieux, y compris mariages et funérailles
- Médias d'information
- Expression protégée par le premier amendement
- Stations-service et entreprises nécessaires au transport
- Institutions financières et d'assurance
- Quincailleries et magasins de fournitures
- Métiers essentiels
- Services postaux, d'expédition, de logistique, de livraison et de collecte.
- Établissements d'enseignement.
- Services de blanchisserie.
- Restaurants proposant des plats à emporter, des livraisons par des tiers et un service de drive.
- Les entreprises qui vendent, fabriquent ou fournissent des produits nécessaires au travail à domicile ou des accessoires de travail pour les entreprises essentielles.
- Services de transport.
- Soins et services à domicile.
- Installations résidentielles et refuges.
- Services professionnels.
  - Cela comprend les services juridiques, comptables, d'assurance et immobiliers.
- Entreprises de fabrication, distributeurs et entreprises de la chaîne d'approvisionnement produisant et fournissant des produits et services essentiels.
- Fonctions essentielles des syndicats.
- Hôtels et motels, dans la mesure où ils sont utilisés pour l'hébergement, la livraison ou les plats à emporter.
- Funérailles et services connexes.

## Déplacements

Les déplacements publics sont interdits, à l'exception de :

- Tout déplacement lié à la fourniture ou à l'accès à des activités essentielles, des fonctions gouvernementales essentielles, des entreprises essentielles ou des activités de base minimales.

- Déplacement pour prendre soin de personnes âgées, de mineurs, de parents dépendants, de personnes handicapées ou d'autres personnes vulnérables.
- Déplacement pour se rendre ou revenir d'établissements d'enseignement pour recevoir du matériel d'enseignement à distance, pour recevoir des repas et tout autre service connexe.
- Déplacement pour retourner dans un lieu de résidence hors de la juridiction.
- Déplacement requis par l'application de la loi ou une ordonnance du tribunal, y compris pour transporter des enfants conformément à un accord de garde.
- Déplacement requis pour que les non-résidents retournent à leur lieu de résidence en dehors de l'État.
- Déplacement dans ou hors de l'État pour maintenir les entreprises et les activités essentielles et les activités de base minimales.

Les personnes utilisant les transports publics doivent se conformer aux exigences d'éloignement social (voir ci-dessous) dans la mesure du possible.

Pour obtenir des informations supplémentaires, rendez-vous sur [coronavirus.ohio.gov](https://coronavirus.ohio.gov).

Pour obtenir des réponses à vos questions concernant le COVID-19, appelez le 1-833-4-ASK-ODH (1-833-427-5634).

Si vous ou un proche souffrez d'anxiété liée à la pandémie de coronavirus, de l'aide est disponible. Appelez la ligne d'assistance pour les angoisses et les catastrophes au 1-800-985-5990 (ATME : 1-800-846-8517) ; communiquez avec un conseiller qualifié via la ligne Crisis Text Line de l'Ohio en envoyant le mot-clé « 4HOPE » au 741 741 ; ou appelez la ligne d'assistance du Département de la santé mentale et des dépendances de l'Ohio au 1-877-275-6364 pour trouver des ressources dans votre communauté.

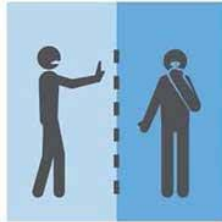
Protégez-vous et protégez les autres du  
COVID-19 en prenant ces précautions.

## PRÉVENTION

Pour obtenir des informations supplémentaires, appelez le 1-833-4-ASK-ODH ou rendez-vous sur [coronavirus.ohio.gov](https://coronavirus.ohio.gov).



RESTEZ CHEZ VOUS



RESPECTEZ LES  
MESURES  
D'ÉLOIGNEMENT  
SOCIAL



DORMEZ  
SUFFISAMMENT ET  
PRENEZ DES REPAS  
ÉQUILIBRÉS



LAVEZ-VOUS SOUVENT  
LES MAINS AVEC DE  
L'EAU ET DU SAVON  
(PENDANT 20 SECONDES  
MINIMUM)



SÉCHEZ-VOUS LES  
MAINS AVEC UNE  
SERVIETTE PROPRE  
OU LAISSEZ-LES  
SÉCHER À L'AIR LIBRE



COUVREZ VOTRE BOUCHE  
AVEC UN MOUCHOIR OU  
VOTRE MANCHE LORSQUE  
VOUS TOUSSEZ OU  
ÉTERNUEZ



ÉVITEZ DE TOUCHER  
VOS YEUX, VOTRE NEZ  
OU VOTRE BOUCHE  
AVEC DES MAINS NON  
LAVÉES OU APRÈS  
AVOIR TOUCHÉ DES  
SURFACES



NETTOYEZ ET  
DÉSINFECTEZ  
RÉGULIÈREMENT LES  
SURFACES À « CONTACT  
ÉLEVÉ »



APPELÉZ VOTRE  
MÉDECIN AVANT DE  
VOUS RENDRE À SON  
CABINET



ADOPTÉZ DE BONNES  
HABITUDES D'HYGIÈNE